

Rapport public

Date d'émission du rapport : 19 août 2025

Numéro d'inspection : 2025-1204-0002

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Schlegel Villages Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Hamilton Continuing Care, Hamilton

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 7, 8, 12, 13, 15, 18 et 19 août 2025.

L'inspection concernait :

– Le dossier : n° 00154769 – relatif à un foyer sûr et sécuritaire.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Comportements réactifs

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 58 (1) 2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Comportements réactifs

Paragraphe 58 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à l'élaboration de ce qui suit pour répondre aux besoins des résidents qui affichent des comportements réactifs :

2. Des stratégies écrites, notamment des techniques et des mesures d'intervention, pour prévenir ou réduire au minimum les comportements réactifs ou pour y réagir.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le programme d'expression personnelle (Personal Expression Program) du foyer soit respecté, en ce qui concerne les stratégies écrites, notamment des techniques et des mesures d'intervention, pour prévenir ou réduire au minimum les comportements réactifs d'une personne résidente ou pour y réagir au cours d'une période donnée en juillet 2025.

L'alinéa 11 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22 exige que le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée ait, institue ou mette en place un programme, et veille à ce que le programme soit respecté.

Le programme d'expression personnelle (Personal Expression Program) du foyer donnait des instructions au personnel pour qu'il mette en place et documente l'outil d'observation d'expression personnelle dans l'environnement (Personal Expressions Neighbourhood Observation Tool) suivi de l'évaluation PERT (PERT Assessment) afin de déterminer le niveau de risque de la situation ou de l'incident et de modifier le programme de soins d'une personne résidente en fonction de ses besoins en matière de soins.

Une personne résidente ayant des capacités cognitives précises avait des antécédents de comportements réactifs, ce qui a été confirmé par le personnel du foyer.

Une note d'évolution indique que la personne résidente présente des

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

comportements réactifs, mais aucune évaluation PERT n'a été réalisée depuis l'évaluation initiale de la personne résidente.

Le directeur ou la directrice des soins infirmiers (DSI) a reconnu que la personne résidente faisait déjà partie de la charge de travail de l'équipe d'observation d'expression personnelle dans l'environnement et a été suivi par le ou la responsable d'observation d'expression personnelle dans l'environnement. Il ou elle a convenu qu'il y avait un niveau de risque pour la personne résidente en raison de son comportement réactif et que le programme de soins provisoire devait être mis à jour, étant donné qu'il n'y avait pas de directives précises documentées pour gérer son comportement dans une note d'évolution.

Sources : notes d'évolution de la personne résidente, programme de soins provisoire écrit et documents d'évaluation d'observation d'expression personnelle dans l'environnement, entretiens avec le personnel, le ou la responsable d'observation d'expression personnelle dans l'environnement et le ou la DSI.